Le Petit économiste - Actualité économique locale > Actualités > Le Parc Naturel régional du Marais poitevin, labellisé Ramsar, porteur de (...)



Le Parc Naturel régional du Marais poitevin, labellisé Ramsar, porteur de missions capitales

lundi 12 février 2024, par lpe

Fruit d'un travail engagé depuis 2019, ce label vient récompenser le travail collectif visant à protéger cet écosystème exceptionnel.

C'est donc le 2 février dernier que s'est tenue la cérémonie de remise officielle du label Ramsar, reconnaissant le Marais poitevin comme zone humide d'importance internationale. Cette labellisation affirme le caractère exceptionnel de la première zone humide de la façade atlantique. Le Marais poitevin rejoint ainsi le rang des sites d'exception comme le Delta du Danube, les Everglades en Floride, l'estuaire de l'Amazone... ou pour le territoire français, le Mont-Saint-Michel, la Camargue, la baie de Somme.

Ramsar est le seul traité international en faveur d'un écosystème. La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides, de leurs ressources et des services qu'elles rendent face à l'adaptation au changement climatique, entre autres.

Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la biodiversité mondiale, mais aussi d'engager tous les pays à préserver et à gérer durablement l'ensemble de leurs zones humides, qui sont toujours parmi les écosystèmes les plus menacés au monde. La Convention a été adoptée dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et est entrée en vigueur en 1975. Depuis, près de 90% des États Membres de l'ONU, de toutes les régions géographiques du monde, sont devenus « Parties contractantes ».

Les bénéfices du label Ramsar

Signer la convention de Ramsar, c'est bénéficier :

- d'une reconnaissance à l'échelle internationale de la valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin ;
- d'une plus forte dynamique collective au service de la gestion durable et de la protection de ce bien commun ;
- d'une meilleure visibilité et d'une nouvelle attractivité pour le Marais ;
- d'un argument supplémentaire pour mobiliser des financements plus importants pour des actions de préservation et de restauration du Marais poitevin;
- des services et de l'expérience du réseau des sites Ramsar.

La gestion du site Ramsar est portée par le Parc naturel régional du Marais poitevin qui assure aussi l'animation du document d'objectifs Natura 2000. Le comité de pilotage Natura 2000, qui rassemble 255 membres, assure le pilotage du site Ramsar. Il réunit l'ensemble des acteurs et représentants du territoire mettant en œuvre des actions de valorisation écologique et pédagogique de la zone humide.

Le Marais Poitevin, laboratoire de solutions face aux catastrophes naturelles ?

Lors de la dernière assemblée générale du Parc, qui s'est tenue le 23 janvier à La Ronde, le président Pascal Duforestel avait annoncé l'amorçage d'un travail avec les mutuelles d'assurance niortaises. En effet, des entreprises du secteur assurantiel comme <u>DARVA</u> ont souhaité être partenaires du PNR. "Je pense que l'on ne peut que constater que l'espace couvert par le Marais poitevin a été le théâtre de toutes les formes de catastrophes naturelles ces dernières années : séisme en juin dernier, tempêtes, inondations, retrait-gonflement d'argiles... Il paraît donc opportun, en lien avec ces mutuelles d'assurance voisines de travailler sur ce sujet dont l'impact est grandissant."



Un programme d'activités en 8 axes pour 2024

Disposant d'un **budget principal de 3,7 millions d'euros pour 2024** (en baisse de 7,9%), essentiellement alimenté par des contributions publiques, le Parc bénéficie d'un nouveau contrat avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2026 pour un montant global de 1,044 million d'euros. Son programme d'actions pour 2024 se déploie en 8 axes :

- climat et transition énergétique : 160.224€

biodiversité : 790.490€agriculture : 358.462€

aménagement et cadre de vie : 317.000€
attractivité-communication : 279.605€
valeurs parc naturel régional : 86.233€

- éducation à l'environnement et sensibilisation : 225.274€

- moyens généraux : 1.540.480€

Le Parc emploie 41 personnes (37.4 équivalent temps plein).

A propos du site Ramsar Marais poitevin: Situé au cœur de la façade atlantique, le Marais poitevin en constitue la zone humide la plus vaste. Il accueille une diversité d'habitats reconnus d'intérêt européen et d'espèces remarquables parmi les plus riches au niveau des zones humides françaises. On y recense 337 espèces d'oiseaux, plus de 1000 espèces de plantes, des boisements humides, un réseau hydraulique d'environ 8200 kilomètres... Ce sont 69.034 hectares du Marais poitevin qui deviennent labellisés site Ramsar, dont 68.023 hectares au titre de Natura 2000.

Le Parc naturel régional est composé de 88 communes, 3 départements, 2 régions et de 8 établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, des associations syndicales de marais, d'une Institution interdépartementale qui gère le domaine public fluvial de la Sèvre niortaise, d'un Établissement public de l'État, des conservatoires d'espaces naturels et du littoral, des réserves naturelles...

